



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

du Département du territoire et de l'environnement

Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général (SG-DTE)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Direction générale de l'environnement (DGE)
- Service du développement territorial (SDT)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
- Unité de développement durable (UDD)

2018 au Département du territoire et de l'environnement

Aménagement du territoire

La 4e adaptation du plan directeur cantonal a été approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018. Au printemps, le Grand Conseil a adopté la révision de la partie aménagement de la LATC qui instaure une taxe sur la plus-value de 20%, conformément au droit fédéral. La loi et son règlement sont entrés en vigueur le 1er septembre 2018. Ces deux étapes ont permis au canton de sortir du moratoire sur les nouvelles zones à bâtir instauré, pour cinq ans, par la Confédération dès le 1er mai 2014. La Confédération a par ailleurs retenu pour un cofinancement fédéral de mesures infrastructurelles et de mobilité les projets d'agglomération de 3e génération Lausanne-Morges (PALM), Grand Genève et Chablais Agglo. Pour le Service du développement territorial, l'année 2018 a aussi été marquée par son installation dans ses nouveaux locaux. Ce changement s'est accompagné d'une modification majeure de l'organisation du service basée sur la mobilité (possibilité de télétravail jusqu'à 50% de taux d'activité) et la numérisation de l'environnement professionnel. Cette mobilité vise une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle pour les employés et une réduction de la pendularité.

Énergie

Après l'acceptation par le peuple, en 2017, de la «Stratégie énergétique 2050», 2018 constituait la première année de mise en œuvre de cet ambitieux programme. Sur le plan fédéral, cela s'est notamment traduit par la publication de plusieurs ordonnances d'application. Au niveau de la Direction générale de l'environnement (DGE), l'an dernier a permis la consolidation et la poursuite des actions entreprises, mais également la préparation aux défis à venir. Un accent tout particulier a été mis sur l'élaboration d'une «Conception cantonale de l'énergie», qui sera soumise au Conseil d'État en 2019, et la préparation d'une stratégie cantonale pour la mobilité électrique. S'agissant des actions, le Programme Bâtiments a remporté un grand succès avec un nouveau record à 38,5 millions de francs octroyés pour l'année 2018, l'enveloppe ayant été épuisée à fin octobre déjà. Près de 1600 demandes de subvention ont été traitées en l'an dernier. L'ensemble des travaux subventionnés doit permettre d'éviter l'émission de près de 17'000 tonnes de CO₂. Une action de soutien au stockage d'énergie électrique à l'aide de batteries s'est terminée au début 2018. Elle a connu un vif succès et devrait permettre l'installation de plus 7 MWh de capacité de stockage, pour un investissement total de 10 millions de francs.

Environnement

L'objectif du Conseil d'État est d'établir un plan climat vaudois ancré dans la réalité du territoire cantonal, notamment en créant la dynamique indispensable pour réduire les émissions de CO₂ et s'adapter aux changements climatiques. A cet effet, la 1^{re} édition des Assises vaudoises du climat s'est tenue le 12 novembre 2018, au SwissTech Convention Center de l'EPFL. Ces assises ont réuni quelque 200 représentants provenant des tous les milieux (institutionnel, académique, politique, économique, société civile, etc.)

En réponse à une intervention parlementaire, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un plan d'action visant à réduire l'utilisation du glyphosate dans le canton. Ce plan s'articule en plusieurs axes (information et sensibilisation, renforcement du contrôle de l'application des prescriptions fédérales, renonciation de l'usage du produit par les services étatiques, etc.) La DGE, en collaboration d'autres directions ou services de l'État, est par ailleurs chargée par le Gouvernement de proposer un plan de sortie du glyphosate à l'horizon 2022 pour les domaines agricoles et viticoles appartenant à l'État.

En termes de renaturation et de biodiversité, l'année 2018 a notamment été marquée par la fin des travaux de création d'un delta naturel à l'embouchure de la Broye – le plus grand projet de renaturation de cours d'eau sur le territoire cantonal. Une dizaine d'autres projets plus modestes de renaturation a également été réalisée sur un linéaire de trois kilomètres de cours d'eau.

Développement durable

L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable constituent un cadre de référence au

niveau mondial et pour la nouvelle Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral. Afin de rendre plus cohérent les actions entreprises au niveau international et national, il s'agit de conjuguer l'Agenda 2030 au niveau cantonal et communal. Dans ce but, le Conseil d'État a chargé le DTE, en juin 2018, de constituer un Comité stratégique interdépartemental pour le développement durable (CIDD) composé d'un représentant par département. Ce comité a pour mission de proposer au Conseil d'État un mode de gouvernance pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Automobiles et navigation

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a modernisé en 2018 plusieurs outils et processus. La base de données du SAN est désormais connectée au Registre cantonal des personnes depuis le mois d'octobre 2018. Cette liaison permet une automatisation des changements annoncés de données relatives à l'identité et au domicile d'une personne auprès d'une commune vaudoise. De leur côté, les médecins autorisés à effectuer des contrôles médicaux pour la conduite automobile peuvent, depuis le début 2018, transmettre leurs rapports au format digital via une plate-forme sécurisée respectant pleinement la protection des données. Ce nouvel outil permet un gain de temps important dans le traitement des dossiers.

Égalité femmes-hommes

En novembre 2018, le Grand Conseil a accepté le projet de décret pour le dépôt d'une initiative parlementaire cantonale auprès de l'Assemblée fédérale. Le texte de ce décret, qui répond à une initiative parlementaire déposée au Grand Conseil, demande que les cantons puissent contrôler le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises privées et sanctionner les employeurs qui contreviendraient à ce principe. Le Conseil d'État a par ailleurs fixé au 1^{er} novembre 2018 l'entrée en vigueur de la loi d'organisation de lutte contre la violence domestique (LOVD). La nouvelle loi renforce la protection des victimes et entend réduire la récurrence. La LOVD prévoit par ailleurs la possibilité pour le juge d'astreindre l'auteur de violence ayant été expulsé du domicile commun à porter un bracelet électronique.

Secrétariat général (SG-DTE)

Entités du Secrétariat général

- 103.1 État major
- 103.2 Ressources humaines du département
- 103.3 Finances

103.1 État major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'État ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE

- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'État
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Validation des formations et perfectionnements professionnels pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE

- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats (internes et externes) au recrutement

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Conseils et appui à la Cheffe de département pour toutes les questions et procédures liées aux finances
- Conseils et appui aux services du département pour l'élaboration du budget, la tenue de la comptabilité, l'adaptation et l'amélioration des processus financiers, le développement et le suivi du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Préparation du budget (pilotage, consolidation et arbitrages)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Tenue de la comptabilité du service
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Maintien du système de contrôle interne et respect des directives et procédures financières et comptables au sein du service
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes
- Prestataires de services, fournisseurs et créanciers

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte (<https://www.vd.ch/dte/>)

Développement territorial

<https://www.vd.ch/sdt> (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dte/developpement-territorial/>)

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr> (<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>)

Service des automobiles

<http://www.vd.ch/san> (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dte/automobiles-et-navigation/>)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

(<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>)

Energie et environnement

<http://www.vd.ch/dge> (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dte/environnement/>)

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/> (<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>)

Affaires vétérinaires

http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr

(http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr)

Egalité femmes-hommes

<http://www.vd.ch/befh> (<https://www.vd.ch/autorites/departements/dte/bureau-de-legalite/>)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

(<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Harmonisation des données – Connexion RCPers

La base de données du SAN est connectée au Registre cantonal des personnes depuis le mois d'octobre 2018. Cette liaison permet une automatisation des changements annoncés de données relatives à l'identité et au domicile d'une personne auprès d'une commune vaudoise. De plus, il n'est plus nécessaire de se rendre au préalable au contrôle des habitants de sa commune pour faire valider son identité sur la première demande de permis d'élève. Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) peut désormais procéder à l'authentification des nouveaux clients qui se présentent en personne aux guichets avec un dossier complet.

Transmission des rapports médicaux – Emedko

Les médecins autorisés à effectuer des contrôles médicaux pour la conduite automobile peuvent, depuis le début de l'année 2018, transmettre leurs rapports au format digital. Cet outil sécurisé respecte pleinement la protection des données. Le gain de temps offert par cette plate-forme permet d'optimiser et d'accélérer le traitement des dossiers, cela au bénéfice des personnes concernées.

Nouvelle application pour la gestion des autorisations spéciales

Une nouvelle application facilitant et simplifiant l'établissement des autorisations spéciales a été introduite le 27 septembre 2018. Ce système permet un traitement digital rapide et sécurisé de ces demandes en effectuant des contrôles de cohérence automatisés dès leur saisie, via le portail de l'OFROU.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SAN

Cyber-prestation

Depuis le 1^{er} novembre 2018, une phase pilote permet à un échantillon d'une quinzaine de garagistes de tester une application informatique et sécurisée pour effectuer à distance un changement de véhicule d'occasion immatriculé avec des plaques vaudoises (voitures automobiles légères et motocycles). Le client reçoit son nouveau permis de circulation par la Poste.

Groupes de prestations du SAN

Entités du Service des automobiles et de la navigation

- 107.0 Administration
- 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation
- 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation
- 107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier
- 107.4 Mesures administratives

107.0 Administration

- Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Délivrance des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Vente de plaques aux enchères
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux
- Immatriculation et gestion des véhicules de location

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les personnes détentrices de véhicules automobiles
- Les personnes détentrices de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales
- Les sociétés de location de véhicules

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis d'élève, des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des cartes de stationnement pour personnes handicapées
- Examens (théoriques et pratiques) de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des monitrices et moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidat-e-s à un permis d'élève, à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Monitrices et moniteurs de conduite

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les personnes détentrices de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conductrices et conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conductrices et conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagères et usagers
- Cour de droit administratif et public

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/san

Direction générale de l'environnement (DGE)

- 110.0 Direction générale, support (DGE-SUP)
- 111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)
 - 111.1 Ressources énergétiques
 - 112.2 Efficacité énergétique
 - 111.3 Énergétique du bâtiment
 - 111.4 Approvisionnement énergétique
- 112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)
 - 112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)
 - 112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)
 - 112.3 Assainissement (DGE-ASS)
- 113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)
 - 113.1, Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)
 - 113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)
 - 113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)
 - 113.4 Inspection cantonale des forêts
 - 113.5 Unité des dangers naturels (DGE-UDN)

110.0 Direction générale, support (DGE-SUP)

Future maison de l'environnement

Le Conseil d'État a adopté, le 19 décembre 2018, l'exposé des motifs et projet de décret accordant un

crédit d'investissement de 15'834'000 francs pour financer la construction d'un bâtiment pour la DGE. Celui-ci regroupera et centralisera l'ensemble des activités de la DGE sur le site de «Vennes» à Lausanne, à l'exception des laboratoires et locaux de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), maintenus sur le site adjacent du Centre laboratoires d'Épalinges (CLE).

Schéma directeur informatique et finances

La rédaction du rapport final relatif au futur schéma directeur de la Direction générale de l'environnement (DGE) a été conduite. Le schéma directeur porte sur la modernisation du système d'information, notamment suite au désengagement d'IBM-Lotus Notes, avec la réécriture de nombreuses applications utilisant Lotus-Notes. Le projet d'EMPD en rédaction est conséquent, la DGE utilisant 320 applications informatiques dont 250 lui sont spécifiques.

Un second projet majeur concerne l'implémentation d'un outil informatique destiné à la gestion et au suivi des projets subventionnés, en coordination avec le SPEI, la DSI et le SAGEFI. Près du 40% du nombre total des subventions attribuées par le Canton aux personnes morales (communes, associations, entreprises, etc.) est versé par la DGE.

111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)

Stratégie énergétique 2050

Après l'acceptation, en 2017, de la «Stratégie énergétique 2050» et son très large soutien vaudois (73,5 % d'avis positifs), 2018 constituait la première année de mise en œuvre de cet ambitieux programme. Si, sur le plan fédéral, cela s'est notamment traduit par la publication de plusieurs ordonnances d'application, au niveau de la DGE-DIREN, 2018 a été une année de consolidation et de poursuite des actions entreprises, mais également une année préparatoire aux défis à venir.

Programme bâtiments

S'agissant des actions en cours, le Programme Bâtiments a remporté un grand succès avec un nouveau «record» à 38,5 millions de francs octroyés pour l'année 2018, l'enveloppe ayant été épuisée à fin octobre déjà. Il convient de relever qu'environ 80 % de ce montant est financé par la Confédération grâce à la taxe CO₂.

Conception cantonale de l'énergie

Un accent tout particulier a été mis sur l'élaboration de démarches stratégiques et la préparation de

plans d'action, avec d'une part la «Conception cantonale de l'énergie», qui sera soumise au Conseil d'État au début 2019, et la préparation d'une stratégie cantonale pour la mobilité électrique ainsi que les premiers travaux concernant une stratégie gaz.

111.1 Ressources énergétiques

Géothermie

Le COPGEO, entité qui regroupe les services de l'État concernés par la géothermie, a œuvré notamment dans l'accompagnement des premiers projets de géothermie profonde du Canton, soit en particulier celui d'AGEPP à Lavey-Morcles et celui d'Energieô à Vinzel. Les dossiers ont été complétés et sont prêts pour la mise à l'enquête publique. Ces deux projets devraient en principe voir le jour peu après 2020.

Photovoltaïque

Avec la modification des conditions cadres du système fédéral de rétribution à l'injection (SRI) des propriétaires – notamment de nombreux agriculteurs – ayant réalisé leurs installations avant d'obtenir une décision positive de Pronovo, se retrouvent dans une situation financière difficile. Le Canton, en collaboration avec les entreprises électriques vaudoises, a défini et mis en place des mesures d'appui pour ces producteurs, notamment le financement d'études destinées à améliorer le rendement financier de ces installations.

Éolien

Le Tribunal cantonal a rendu un arrêt favorable au projet de parc éolien de Ste-Croix. Des recours ont toutefois été déposés contre cette décision et la procédure juridique se poursuit donc au tribunal fédéral.

Le plan cantonal d'affectation du parc du Mollendruz a été validé par la cheffe du département. Il a cependant fait l'objet de recours et a donc rejoint les projets de *Sur Grati*, *Eoljorat Sud* et *Eoljoux*, tous trois déjà en procédure juridique. Les arrêts pour *Sur Grati* et *Eoljorat Sud* sont attendus pour début 2019. Tous ces projets continuent à être étroitement suivis par le «bureau» COPEOL qui regroupe les collaborateurs des principaux services de l'État concernés.

S'agissant des conflits avec la navigation aérienne militaire, le DDPS a rendu les résultats des études de détail permettant d'évaluer l'impact des parcs sur l'aérodrome de Payerne et le radar de Tornay. Une collaboration étroite s'est mise en place entre le DDPS et les porteurs de projets concernés afin de trouver des solutions.

Enfin, un forum «5 à 7 de l'éolien», rassemblant toutes les parties prenantes a été organisé sur le thème des impacts de l'énergie éolienne sur la santé.

Bois-énergie

Suite à la publication de la stratégie cantonale du bois-énergie en 2017, la DGE a mis en place un comité consultatif pour le suivi des actions proposées par la stratégie. Ce comité regroupe un panel de représentants de la branche forestière allant de l'exploitation de la forêt à la production d'énergie. Les actions de la stratégie seront précisées et mises en œuvre début 2019.

Une étude économique de la filière bois-énergie a été réalisée. Celle-ci relève notamment la faiblesse économique de la filière du bois de forêt, ce qui souligne l'importance de la valorisation locale du bois énergie. La hausse de l'importation de pellets a également été mise en évidence. Il conviendrait dès lors de développer la production locale de ce produit.

112.2 Efficacité énergétique

Poursuite de la mise en œuvre des dispositions légales concernant les grands consommateurs

L'application des dispositions légales visant les grands consommateurs d'énergie s'est poursuivie en 2018. Ainsi, 270 sites, dont la consommation est située entre 0,5 et 1 GWh/an ont fait l'objet d'une décision administrative les invitant à choisir parmi les trois voies d'application proposées par loi sur l'énergie. Sur les 530 grands consommateurs identifiés dans le canton, 178 ont choisi de conclure une convention d'objectifs avec la Confédération, 13 ont opté pour une convention d'objectifs cantonale et 13 ont souhaité établir une analyse de leur consommation d'énergie et réaliser les mesures rentables en moins de quatre ans. Les sites restants disposent d'un délai qui court jusqu'à fin 2019 pour s'engager dans l'une des trois voies ci-dessus.

Pour assurer une mise en œuvre conforme à la loi sur l'énergie, un système de suivi annuel des économies d'énergie réalisées est en cours de développement. Il permettra de garantir une vision d'ensemble des engagements de tous les sites et un traitement uniforme des rapports de suivi énergétique, quelle que soit la voie d'application choisie par le grand consommateur.

Mobilité électrique

Une stratégie cantonale en matière de mobilité électrique est en cours de finalisation. Elle permettra de poser un cadre et des objectifs concrets. Elle devrait permettre de définir les objectifs et les mesures permettant à la mobilité électrique de jouer pleinement son rôle dans les politiques énergétiques et climatiques cantonales et fédérales. A noter que la part des nouvelles immatriculations de voitures

électriques rechargeables (tout-électrique et hybride plug-in) est passée de 1% en 2015 à 2,5% en 2018 dans le canton de Vaud, ce qui reste inférieur à la moyenne suisse.

Cadastre des énergies

Depuis mars 2018, un guichet cartographique accessible au public via le web, permet à tout un chacun d'accéder à plusieurs cartes thématiques relevant du domaine de l'énergie. Trois géodonnées ont été intégrées au guichet, à savoir: les sites adaptés à l'éolien, le potentiel de géothermie basse enthalpie et les zones favorables aux réseaux de chaleur.

Les sites adaptés à l'éolien reprennent la planification cantonale agréementée des caractéristiques techniques des machines. S'agissant de la géothermie basse enthalpie, les données publiées concernent l'admissibilité des sondes, les emplacements et le nombre agrégé des sondes existantes, l'altitude du toit du rocher, les limitations en profondeur des forages et la conductivité thermique des roches pour différentes profondeurs. Les géodonnées relatives aux zones favorables aux réseaux thermiques permettent de connaître la densité thermique du territoire par hectare et par zone d'affectation et déterminent les zones propices au développement des réseaux de chaleur.

D'autres géodonnées seront encore intégrées au guichet cartographique, notamment le cadastre des rejets de chaleur, les sites d'énergie hydroélectrique en exploitation et les sites potentiels pour la géothermie profonde.

Planification énergétique du PALM

La planification énergétique de l'agglomération Lausanne-Morges a débuté en été 2018 suite à l'élaboration d'un cahier des charges. Dans un premier temps, un socle de données géoréférencées, provenant du canton et des communes, a été constitué. La première étape du projet, soit la réalisation d'un diagnostic énergétique pour le territoire de l'agglomération, a été réalisée fin 2018. La prochaine étape, prévue pour mi-2019, est la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement en énergie pour le périmètre compact de l'agglomération.

111.3 Énergétique du bâtiment

Programme bâtiments

Le Canton disposait, pour 2018, d'une enveloppe de plus de 38,5 millions de francs pour les travaux d'isolation et la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans les bâtiments existants. L'intégralité de l'enveloppe annuelle, dont environ 20% provient de la Confédération, a été engagée.

Une vaste campagne d'information a été menée pour inciter les propriétaires des bâtiments à investir dans l'assainissement énergétique de leurs bâtiments. Ainsi, une lettre d'information a été envoyée à près 60'000 propriétaires par le Département du territoire et de l'environnement. La DGE-DIREN a également organisé plusieurs « stands énergie » dans des foires et manifestations, des publicités dans divers médias ainsi que des séminaires d'information aux propriétaires et aux professionnels.

Près de 1'600 demandes de subvention ont été traitées en 2018, la majorité concernaient des travaux d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. L'ensemble des travaux subventionnés a permis d'éviter près de 17'000 tonnes de CO₂.

11.4 Approvisionnement énergétique

Subventions pour le stockage de l'électricité

L'action de soutien au stockage d'énergie électrique à l'aide de batteries s'est terminée début 2018. Elle a connu un vif succès et devrait permettre l'installation de plus 7 MWh de capacité de stockage, pour un investissement total de 10 millions de francs. Afin de répondre aux attentes des propriétaires, des professionnels de la branche et de certains élus, une nouvelle action a été préparée pour le début de l'année 2019. Celle-ci sera divisée en deux programmes distincts:

1. Un programme de soutien au stockage direct par batteries, identique à celui qui s'est terminé en début d'année.
2. Un nouveau programme destiné aux fournisseurs d'électricité souhaitant proposer à leurs clients une offre de stockage virtuel. Il s'agit d'utiliser le réseau de distribution pour stocker les excédents de production photovoltaïque afin que leurs propriétaires puissent les reconsommer ultérieurement.

Attribution des zones de desserte d'électricité

Le Canton a finalisé le règlement et les actes de concessions pour la distribution d'électricité. Les documents ont fait l'objet d'une consultation des parties intéressées. Le règlement sera soumis au Conseil d'État pour approbation formelle au début de 2019.

Sécurité d'approvisionnement

La Direction de l'énergie, en étroite collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire, l'Office de la consommation et le Service de la santé publique, mène une analyse de l'état des lieux des infrastructures vitales en cas de panne électrique de grande ampleur et des mesures correctrices à mettre en œuvre pour garantir des prestations minimales en cas d'absence d'électricité de 3 jours.

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

Coordination cantonale dans le domaine ABC

La collaboration entre l'ECA et la DGE s'est poursuivie dans le cadre de l'organisation mise en place pour lutter contre les événements impliquant des hydrocarbures, des produits chimiques et radioactifs ou relevant de la sécurité biologique (événements ABC). Plus de 800 pollutions de type ABC, impliquant majoritairement des hydrocarbures, ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers, soutenus par le piquet ABC de la DGE.

Sur l'impulsion de la DGE, le CODIR-ORCA a organisé en juin 2018 un exercice à l'échelle 1:1 basé sur un scénario d'une fuite de chlore sur un wagon stationné en gare de Denges. L'exercice a impliqué toutes les organisations d'urgence cantonales concernées par un accident conséquent de type ABC, de même que des représentants du domaine ferroviaire. Cet exercice s'inscrit dans une démarche de vérification des plans d'intervention en cas d'accident lors de transport des matières dangereuses par rail, et en particulier du chlore. Le transport de cette substance particulièrement toxique fait l'objet de différentes mesures prises à l'échelle nationale pour diminuer le risque pour la population.

Par ailleurs, la DGE et le SSCM ont mis en place une structure de projet avec tous les partenaires concernés pour élaborer une stratégie cantonale ABC qui s'avère indispensable pour maîtriser ce type d'événement majeur en coordonnant les ressources disponibles aux échelles cantonale, intercantonale et nationale.

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

Feuille de route du Plan climat vaudois

L'établissement d'un plan climat cantonal constitue un objectif du programme de législature 2017-2022 et repose sur la nécessité pour le canton d'assumer sa responsabilité climatique. La première étape de cette démarche a été la réalisation d'une feuille de route donnant une vision globale des enjeux climatiques à l'échelle du canton et présentant les objectifs fixés dans ce cadre, les résultats issus de l'état des lieux, ainsi que les principales actions à entreprendre. Ce jalon du Conseil d'Etat fait office de base stratégique vers un plan climat vaudois. Il ancre les trois principaux axes d'action que le Conseil d'Etat entend suivre, soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et la documentation de ces phénomènes.

Assainissement du bruit ferroviaire

En Suisse, quelque 45'000 logements sont exposés à un bruit nuisible ou incommode dû au trafic ferroviaire. Afin de protéger la population, des mesures ont été prises pour lutter contre le bruit des chemins de fer, notamment en travaillant sur le matériel roulant, la pose de parois anti-bruit et finalement l'installation de fenêtres anti-bruit là où cela reste indispensable. Sous mandat de la Confédération, la DGE a achevé en 2018 les mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Plus de 9000 fenêtres ont ainsi été changées dans le canton, pour un montant total de 12,5 millions de francs.

Mesures des particules PM2.5

En avril 2018, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui a notamment introduit une valeur limite d'immission pour les poussières fines d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM2.5), de manière analogue aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Afin d'en vérifier les concentrations sur le territoire vaudois, la DGE a complété son réseau de mesure avec des appareils de nouvelle génération dans les stations de mesure d'Aigle, Lausanne, Morges, Nyon et Yverdon-les-Bains. Ce polluant particulièrement problématique en termes de santé publique est essentiellement émis par les processus de combustion. Les premières mesures effectuées montrent que le territoire vaudois est largement impacté par ce type de polluant atmosphérique. La mise en œuvre d'un plan de mesures spécifique particules PM2.5 s'avèrera certainement nécessaire.

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

Épuration et traitement des micropolluants

La première installation de traitement des micropolluants dans le canton est opérationnelle à la STEP de Penthaz. Les premières analyses démontrent déjà l'atteinte des objectifs de rendement. Avec, en parallèle, le démarrage des travaux de raccordement de la STEP de Bussigny sur celle de Vidy, la Venoge va bénéficier d'une réduction importante des concentrations de micropolluants dans ses eaux. La mise en œuvre du plan cantonal micropolluants se poursuit avec un premier versement de subvention alloué à la STEP d'Yverdon, engagée dans les travaux d'optimisation du traitement biologique des eaux. Les processus de régionalisation de l'épuration se poursuivent également ailleurs dans le canton avec le développement de projets dans les régions suivantes: Payerne, Lucens, Aigle, Gland-Nyon, Morges, Echallens, Haute Venoge. Les travaux de mise en conformité de la STEP de Lausanne se poursuivent.

Assainissement urbain

Suite au financement accordé par le Grand Conseil en mars 2018, les travaux d'élaboration du plan régional d'évacuation des eaux sur le bassin versant de la Chamberonne (PRE Chamberonne) ont

commencé avec l'attribution des premiers mandats liés aux différents modules thématiques composant le projet. Depuis de nombreuses années, la qualité des eaux superficielles de la Chamberonne et de la baie de Vidy n'est en effet pas satisfaisante. Les causes de cette situation sont étroitement liées aux activités humaines et une coordination à l'échelle de l'entier du bassin versant s'avère nécessaire. Dans ce cadre, le PREE Chamberonne s'inscrit comme un outil stratégique qui doit permettre notamment de prioriser les mesures d'entretien des réseaux et de concrétiser une vision commune de l'évacuation et du traitement des eaux à long terme dans cette région.

PCAM – Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (DGE-DIREV / OFCO)

Le Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (PCAM), situé dans les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges (CLE), réunit les compétences de la DGE et de l'Office de la consommation (OFCO). La mise en commun des installations permet de rationaliser et renforcer le suivi de la qualité des eaux du canton (eau potable, eaux de surface, eaux souterraines, eaux usées). En 2018, plus de 2600 échantillons ont ainsi fait l'objet d'analyses des composants majeurs et les micropolluants ont été analysés sur plus de 1500 échantillons. Ces analyses mettent en évidence des concentrations non-négligeables de résidus médicamenteux, de pesticides ou de produits industriels et agro-alimentaires dans nos eaux superficielles. Ces résultats justifient pleinement la mise en œuvre du Plan micropolluants et de toutes autres démarches visant à réduire les quantités de ce type de substances déversées dans le milieu naturel.

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Sites pollués: la problématique des aires d'exploitation

Le canton de Vaud compte plus de 1600 aires d'exploitations inscrites au cadastre cantonal des sites pollués. Dans un contexte soutenu de densification et de réhabilitation de friches industrielles, ces sites sont souvent au cœur d'enjeux environnementaux (protection des eaux et de la santé) et économiques majeurs. Bon nombre de ces sites a subi une évolution depuis leur inscription, que ce soit à la faveur d'investigations requises par l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (OSites), de travaux de construction induisant des excavations de matériaux pollués ou de toute autre intervention. Leur classification au sens de l'OSites (*site pollué nécessitant un assainissement, site pollué nécessitant une investigation, site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement, etc.*) a ainsi pu évoluer.

Plusieurs centaines de sites vaudois doivent être réévalués quant à d'éventuels besoins de surveillance, d'investigation ou d'assainissement. Si cette réévaluation est nécessaire pour permettre à la DGE de répondre rapidement aux demandes d'autorisations (transfert de propriété, construction) qui lui sont adressées et ainsi éviter des blocages de dossiers. Elle répond également à l'obligation faite aux cantons de tenir à jour leur cadastre des sites pollués et de fournir à la Confédération une liste des

priorités des investigations à mener. La DGE a ainsi initié une large démarche d'actualisation du cadastre des aires d'exploitations polluées.

Produits chimiques: plan glyphosate

En réponse à intervention parlementaire au Grand Conseil, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un plan d'action visant à réduire l'utilisation du glyphosate dans le canton. Ce plan d'action s'articule en six axes et prévoit diverses mesures avec comme objectif principal d'informer et de sensibiliser les utilisateurs privés et professionnels à la problématique du glyphosate ainsi qu'aux restrictions d'utilisation découlant des normes légales fédérales, qui sont à ce jour peu connues. Un renforcement du contrôle de l'application des prescriptions fédérales en matière de produits phytosanitaires ainsi que la renonciation de l'usage du glyphosate par les services étatiques et paraétatiques sont également proposés. Il charge également la DGE, en collaboration avec la DGAV et le SPEN, de proposer un plan de sortie à l'horizon 2022 pour les domaines agricole et viticole de l'État.

Sources d'informations complémentaires

Plan climat vaudois

Feuille de route du plan climat vaudois du Conseil d'État: www.vd.ch/climat (<http://www.vd.ch/climat>)

Assises vaudoises du climat

En matière de réchauffement climatique, l'objectif du Conseil d'État est d'établir un plan climat vaudois ancré dans la réalité du territoire cantonal, notamment en rassemblant les acteurs liés à cette thématique, et en créant la dynamique indispensable pour réduire les émissions de CO₂ et s'adapter aux changements climatiques. A cet effet, la première édition des Assises vaudoises du climat s'est tenue le 12 novembre 2018 au SwissTech Convention Center de l'EPFL. Couronnées de succès, elles ont réuni quelque 200 représentants provenant des communes, des milieux techniques, académiques, politiques, économiques et environnementaux, de la société civile, ainsi que des services de l'État. Cette journée a mis en avant l'urgence et la nécessité d'agir à toutes les échelles pour faire face aux défis climatiques et la volonté de chacun à s'engager pour cette cause.



De gauche à droite, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat; Christian Arnsperger, professeur en durabilité et anthropologie économique (UNIL); Océane Dayer, fondatrice de Swiss Youth for climate; Nuria Goritte, présidente du gouvernement vaudois; Géraldine Pflieger, professeure en politiques urbaines et de l'environnement, Jean-Marc Jancovici, ingénieur spécialisé en énergie et évolution climatique et Béatrice Métraux, conseillère d'Etat. Photo ARC, Sieber.

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.1, Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

Protection des sols

La division a mis l'accent sur des projets visant notamment à mieux surveiller et sensibiliser les utilisateurs à la protection des sols:

- Une densification du réseau de suivi de l'humidité des sols, pour renforcer la connaissance et diffusion d'aides pratiques à l'exécution.
- Le suivi de projets pilotes destinés à réhabiliter des sols organiques dégradés dans la plaine de l'Orbe.
- Participation à la formation des spécialistes pédologues à la réhabilitation des sols organiques dégradés, en collaboration avec les Offices de l'agriculture et de la nature (OAN) et des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne et le Service de l'agriculture du canton de Fribourg

(SAGRI).

- Suivi des cas d'érosion pour aider à la mise en œuvre de la procédure de lutte et de prévention (en collaboration avec la DGAV).
- Coordination des assainissements de sols pollués en ville de Lausanne (en collaboration avec la DIREV et la Ville de Lausanne).
- Élaboration d'une aide à l'exécution pour la lutte contre l'érosion et la protection des sols sur les chantiers.
- Mise en place d'un programme d'autodiagnostic de la fertilité des sols agricoles (avec la DGAV).
- Élaboration de méthodologies pour l'évaluation de la qualité des «Surfaces d'assolement» (SDA) et l'évaluation des sols anthropiques, en collaboration avec le SDT.
- Évaluation de la reconstitution des sols dans les gravières et décharges.
- Formation/sensibilisation des inspecteurs et gardes forestiers à la protection des sols sur les chantiers (avec DGE-DIRNA/Forêts).

Gestion des déchets urbains

Renouvellement de la nouvelle convention entre le Canton de Vaud et le Canton de Neuchâtel relative à leur collaboration en matière de planification et d'élimination des déchets, dont la première version date de 2011, ratifiée par les Conseils d'Etat des deux cantons.

Réponses au postulat Rydlo et à l'interpellation Botteron concernant le recyclage des matières plastiques et interpellation Jaccard sur les déchets des festivals.

Rédaction des décisions finales «EIE» (études d'impact sur l'environnement), avec traitement d'oppositions concernant l'extension de l'installation de méthanisation des biodéchets Ecorecyclage à Lavigny et à l'installation de production de biogaz agricole de Poliez-le-Grand (commune de Montilliez).

Informations aux 152 communes concernées, des conséquences de la modification de la définition des déchets urbains, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, conformément aux articles 3, let. a et 49 OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets).

Discussions préparatoires en vue de l'établissement d'un cahier des charges minimal pour les organismes de coordination des périmètres régionaux de gestion des déchets, en collaboration avec le groupement des présidents de ces entités.

Définition des conditions de généralisation à l'entier du territoire cantonal, du portail *Vaud-stat-dechets*, qui permettra aux communes de saisir et de mettre en valeur les données relatives aux déchets collectés. Ce portail prendra le relais du dispositif de saisie des statistiques communales utilisé depuis 1994 sous la direction de Statistique Vaud et été conçu d'entente avec les périmètres de gestion des déchets et de la DSI.

Soutien à la demande de soutien d'une campagne nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire organisée par la fondation Pusch et qui aura lieu de 2019 à 2021. Un de ses collaborateurs représente

les cantons dans le comité de pilotage de la campagne.

Des collaborateurs de la division ont participé à plusieurs groupes de travail constitués par l'OFEV dans le cadre de l'élaboration de l'Aide à l'exécution de l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets).

Déchets de chantiers

La directive sur la valorisation des matériaux d'excavation est entrée en vigueur le 1^{er} août 2018.

Renouvellement de nombreuses autorisations d'élimination des déchets de chantier, dont cinq avec procédure d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et décision finale (DFEIE).

La division a assuré sa tâche de haute surveillance au niveau de la gestion des déchets dans les chantiers et a ainsi pu mettre en évidence des situations illicites ou de mauvaises gestions.

Participation à la commission normative SIA 430.

Assainissement des sites pollués

La demande d'un crédit d'investissement destiné à financer des surveillances, études et assainissements de sites pollués a été acceptée par le Grand Conseil. Il permettra la poursuite d'une tâche qui a débuté il y a plus de vingt ans. Les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge de Mollard-Parreliet à Trélex – dont le chantier a démarré en juillet 2017 se sont achevés au printemps.

Géologie

Élaboration d'un cadastre précisant le potentiel géothermique profond. Il précise les cibles géologiques intéressantes situées sous le bassin molassique, en lien avec les besoins en surface (géothermie). Il sera publié en 2019.

Le projet de loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS) a été successivement approuvé par le Conseil d'État (février 2018), la commission parlementaire ad hoc (octobre 2018) et le Grand Conseil (décembre 2018). Cette nouvelle loi interdit la recherche et l'exploitation d'hydrocarbure. Elle fixe un cadre clair pour l'exploration et l'exploitation des ressources du sous-sol que constitue la géothermie profonde, les mines ou encore le stockage de gaz ou de chaleur. Ce cadre réglementaire qui exonère de redevance la géothermie profonde, devrait favoriser l'émergence de cette énergie renouvelable. Sous réserve du délai référendaire, cette loi pourra entrer en vigueur en 2019.

Suivi de la sécurisation des Carrières d'Arvel, qui s'achèvera en 2019. La modification du PDCar 2014 permettant l'entrée en matière sur un projet d'extension souterraine des Carrières d'Arvel a été adoptée par le Conseil d'État. Elle est encore en attente de l'approbation du Grand Conseil. Le projet

souterrain est destiné à assurer la continuité de l’approvisionnement régional et national en roche dure au-delà de 2024.

Différents permis d’exploiter des carrières et des gravières ont été octroyés. La division participe à différentes procédures judiciaires dans lesquelles les décisions du département visant à assurer l’approvisionnement en matière première du Canton sont contestées.

Participation à deux groupes de travail nationaux sur la sécurisation de l’approvisionnement indigène en ciment, menés respectivement par CemSuisse et Swisstopo. Le second groupe, mené par Swisstopo, assure notamment l’accompagnement de nouveaux rapports sectoriels sur l’approvisionnement indigène national en ciment et en roches dures, prévus en réponse au rapport 2017 au Conseil fédéral sur l’approvisionnement national en matières premières minérales non énergétiques.

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

Intempéries et entretien des cours d’eau

Les régions du Pays d’Enhaut, du Jura et de la Plaine de l’Orbe ont été particulièrement touchées les 4 et 22 janvier 2018. Des habitants ont dû évacuer leurs maisons à Rougemont. A Orbe, la digue de l’Orbe a dû être consolidée en urgence. Des parkings ont été interdits d’accès. Le lac de Joux a été utilisé comme bassin d’accumulation des eaux afin de protéger la Plaine de l’Orbe.

Le 31 mai, la ville d’Yverdon et sa région ont été inondées par de très fortes précipitations. Les quantités de pluie tombées ont été estimées à un temps de retour entre 70 et 100 ans. Les travaux effectués sur le ruisseau de Pomy en 2016 ont permis de diminuer l’impact de cet événement.

Le 11 juin, un évènement pluvieux exceptionnel s’est abattu sur la ville de Lausanne, créant des inondations encore jamais vues au centre-ville et dans la périphérie. Il est tombé 41 mm en 10 minutes, soit environ l’équivalent de la moitié des précipitations moyennes du mois de juin des vingt dernières années. Les rivières du Flon et de la Vuachère ont été très fortement touchées ; le montant des dégâts devrait atteindre plus de deux millions de francs.

Ces intempéries ont nécessité de nombreuses interventions d’urgence prises en charge par les chefs de secteur et leurs équipes.

Sécheresse

Une longue période de sécheresse s’est étendue de mi-juin à fin novembre. Le cumul des précipitations pendant cette période a atteint moins de la moitié de la valeur moyenne de la même période dans certaines régions. Les débits minimum de la plupart des rivières ont atteint des valeurs les plus basses

jamais observées ces 20 à 30 dernières années.

Les cultures et les milieux naturels ont particulièrement souffert. Le lac-de-Joux ayant atteint un niveau extrêmement bas, le débit de sortie du lac a été exceptionnellement limité à moins de 2 m³/s et une interdiction de pompage en rivière a été mise en place de mi-juillet à fin novembre.

Les eaux souterraines ont été moins impactées. En effet, après la sécheresse de fin 2017, le volume des nappes avait été largement reconstitué durant le printemps très pluvieux. Certaines communes ont toutefois, comme l'année dernière, connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable lié au niveau bas des eaux souterraines.

Eaux souterraines

De nouvelles ressources en eau potable d'importance régionale ont été exploitées et font l'objet d'une concession: région d'Ecoteaux (Oron), puits de Solalex (Bex). La concession des bains d'Yverdon a été actualisée.

Dans le domaine de la protection des eaux souterraines, la carte de protection des eaux a fait l'objet de nombreuses mises à jour, avec la légalisation de zones S de protection à Givrins (la Bellangère), de nombreux dossiers initiés ou relancés auprès des communes concernées (Bex, Bourg-en-Lavaux, Cossonay, Etoy, Froideville, Fontaines-sur-Grandson, Genolier, Longirod, Marchissy, Orges, Pollietz-Pittet, Yens, Echallens, etc.).

Des actions importantes ont été menées en vue de la gestion intégrée et surveillance de la ressource en eau, notamment dans la région du Penezzy et du Delta du Boiron de Morges et de la nappe de la Molomba.

Sous l'impulsion de la Loi sur la géoinformation (LGéo), un important travail s'est poursuivi dans le développement d'outils permettant d'assurer la gestion des ressources stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable du Canton. La carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales a fait l'objet d'une publication sur le géoportail, ainsi que la carte du potentiel géothermique des nappes (en cours).

Protection contre les crues et hydrologie

En 2018, divers chantiers de protection contre les crues ont été entrepris:

- une zone alluviale jouant également le rôle de dépotoir à sédiments a été aménagée sur le Dar en amont des Diablerets ;
- la création du Canal du Haut-Lac a démarré afin de permettre une évacuation maîtrisée des eaux de Roche jusqu'au Léman, protégeant ainsi les communes de Roche, Rennaz et Noville des inondations ;
- la Thielle en aval de la plaine de l'Orbe est en cours d'aménagement afin de protéger Yverdon

contre les débordements directs ou dus à des faiblesses dans les digues.

En juillet 2018, la Confédération a publié une carte de l'aléa ruissellement à l'échelle de la Suisse. Cette carte identifie les surfaces qui pourraient être concernées par du ruissellement, à savoir des eaux de pluies qui s'écoulent à la surface du sol. Le canton de Vaud est largement touché par ce type d'événements. L'utilisation de cette carte sera précisée l'an prochain.

Renaturation des cours d'eau

L'année 2018 a connu la fin des travaux du plus grand projet de renaturation d'un cours d'eau sur territoire vaudois. La renaturation de l'embouchure de la Broye a transformé le secteur en un delta naturel de plus de 11 hectares. Le projet a coûté 4.3 millions de francs, dont 80% de participation fédérale.

Une dizaine d'autres projets plus modestes a été réalisée sur un linéaire de 3 km de cours d'eau. Une passe piscicole a été construite sur la Molembaz (affluent de la Venoge) et une seconde sur le Nozon.

- *L'embouchure de la Broye, à Vully-les-Lacs*
- *Le ruisseau de Morrens, à Morrens*
- *Le Sadaz, à Chavornay*
- *Le Bief de Préverenges à Préverenges et à Morges*
- *La Maladaire, à Montreux et la Tour-de-Peilz*
- *Les Iles des Vernes, à Yverdon-les-Bains*
- *Le ruisseau des Plattets, à Bassin*
- *Le ruisseau à Vallon, à Doneloye*
- *Passe piscicole sur la Molembaz (affluent de la Venoge)*
- *Passe piscicole sur le Nozon*

3e correction du Rhône

En juin, le crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux de la troisième correction du Rhône, sur le territoire vaudois, pour les dix prochaines années a été adopté.

De nombreuses démarches participatives ont été menées tant pour la mesure prioritaire du Chablais visant la sécurisation de la plaine, que pour la revitalisation du delta. Ces démarches permettent de finaliser les dossiers en vue de leur mise à l'enquête publique.

Force hydraulique

En 2018, trois concessions de force hydraulique ont été octroyées pour des petites installations, dont deux nouvelles (sur l'Arnon et sur la Veveyse de Châtel) et un agrandissement (sur l'Avançon). La demande de concession sur le Rhône à Bex-Massongex (MBR), le plus grand projet du potentiel

hydraulique restant sur le territoire vaudois, est toujours en cours de traitement des oppositions. Le projet d'agrandissement de l'ouvrage hydroélectrique de Lavey (projet Lavey+) a été abandonné par la concessionnaire, la Ville de Lausanne.

Domaine public

Dans le cadre des travaux de renaturation de l'embouchure de la Broye, il a été convenu de deux mesures visant à supprimer le stationnement de bateaux dans la Broye ainsi que les bouées d'amarrage sur la rive Ouest du Lac de Morat. En conséquence de quoi, la Commune de Vully-les-Lacs, appuyée par la DGE-EAU, a initié l'étude d'un avant-projet de port public à Salavaux. Sur le Lac de Neuchâtel, la Commune de Chevroux a reçu l'autorisation de renouveler ses installations portuaires. Les études de plusieurs projets de renouvellement ou de construction de ports publics sur le Léman sont en cours.

La Commune de la Tour-de-Peilz a démarré une étude de chemin public riverain qui a fait l'objet d'examen préalable auprès des services de l'État.

En collaboration avec l'OIT, les données bathymétriques du Léman ont été complétées, elles sont désormais disponibles sur le portail Géoplanet. Les lacs de Neuchâtel, Morat et Joux ont fait l'objet de relevés bathymétriques, dont les données sont également disponibles pour les profondeurs supérieures à 5 m. Le complément (Neuchâtel et Morat) est prévu pour l'année 2019.

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

Maintenir et préserver la biodiversité

La préservation de la biodiversité répond non seulement à un enjeu de conservation des espèces et des écosystèmes, mais elle se voit jouer de plus en plus un rôle clé dans la qualité de vie des habitants et dans l'accompagnement des changements climatiques à venir. Une biodiversité résiliente est une condition pour le maintien des services que rend la nature que ce soit pour le piégeage de carbone dans les sols et les zones humides, la filtration de l'eau ou encore le microclimat en ville. En 2018, le canton a œuvré à la restauration de milieux dégradés ou présentant des risques sécuritaires, notamment par la restauration de tourbières dans le jura ou la renaturation de cours d'eau endigués (embouchure de la Broye).

Poursuite des mesures urgentes de réhabilitation de milieux naturels dégradés

Bien que figurant à des inventaires d'importance nationale, de nombreux biotopes, dont les marais portent les stigmates d'une gestion passée qui en a modifié le fonctionnement et compromis leur

pérennité à long terme. Dans le cadre des mesures urgentes soutenues par la Confédération et grâce à des partenariats publics-privés, le Département a pu poursuivre la restauration de marais asséchés et de prairies sèches embuissonnées dans les Alpes vaudoises et le Jura. La sensibilisation aux mesures de prévention et des actions concrètes de lutte contre les espèces invasives ont également été poursuivies de manière active dans plusieurs régions du canton.

Gestion de la faune

Le sanglier est l'espèce sauvage ayant connu durant ces vingt dernières années la plus forte expansion en Suisse et dans les pays limitrophes. Dans le canton de Vaud, comme dans les cantons riverains, du fait d'hivers cléments et pour fuir la pression de la chasse en plaine, l'aire de répartition du sanglier s'est étendue depuis quelques années aux zones d'estivage. Pour enrayer la recrudescence des dommages commis par cette espèce, le Département a renforcé le panel des mesures de gestion avec notamment une chasse estivale à l'affût (juin à août). Cette nouvelle mesure a permis des prélèvements complémentaires de l'ordre de 50 sangliers tirés par mois. Parallèlement à cela, la division a sollicité en 2018 la collaboration d'une vingtaine de préposés agricoles pour conseiller les agriculteurs dans les mesures de protection des parcelles agricoles.

Dans le domaine de la faune piscicole, les règlements des concordats intercantonaux sur la pêche dans le lac de Neuchâtel et de Morat, ainsi que les directives triennales sur l'exercice de la pêche en rivières ont été révisés en 2018. Ces modifications ont permis non seulement la prise en compte des récentes évolutions du cadre légal fédéral, mais aussi l'adaptation des périodes de protection du brochet et du corégone pour mieux tenir compte des effets du réchauffement climatique ou encore l'introduction d'un permis de pêche journalier dans le lac de Morat.

Protection des sites naturels et prévention des dérangements à la faune sauvage

Dans plusieurs sites à haute valeur naturelle, la seule gestion, même optimisée, ne suffit à assurer la conservation à long terme des espèces et du milieu. En effet, l'attractivité que ces sites exercent sur le public qui vient s'y ressourcer peut se révéler dommageable pour le milieu ou certaines espèces sensibles. Une augmentation des dérangements a ainsi pu être observée en parallèle à l'accroissement de la population et au développement du matériel sportif qui facilite la pratique de certaines activités ou permet l'accès à des zones éloignées. Pour tenir compte de cette évolution, de nouvelles planifications ont été établies dans les zones les plus sensibles. C'est le cas notamment du Creux du Van, site paysager et naturel d'importance cantonale et nationale, où la recherche d'un compromis défendable auprès des différents acteurs a été au centre de l'élaboration du projet. Dans les Alpes, pour une meilleure cohabitation entre l'homme et la faune, la mise en place de zones de tranquillité au travers de solutions négociées avec les acteurs de la région est à l'étude. Développée en coordination avec le Plan directeur régional des Alpes vaudoises, la démarche sert de ballon d'essai à une démarche qui sera étendue dans les années à venir à d'autres régions du canton.

113.4 Inspection cantonale des forêts

Gestion des forêts avec l'appui des conventions-programmes

La convention-programme (CP) «gestion durable des forêts protectrices» a dû intégrer l'hiver dernier des coups de vent violents dans les Préalpes, qui ont produit des chablis (arbres déracinés par des événements naturels). Puis, elle a dû faire face aux bois bostrychés suite à l'été très sec et chaud. Fragilisées par la météo de 2018, les forêts pourraient être encore affaiblies en 2019, en particulier si les épisodes de sécheresse et de chaleur élevée se poursuivent l'an prochain.

La CP «ouvrages de protection » a enregistré des dégâts inhabituels aux paravalanches des Ormonts (déchaussements d'ouvrages et flambage de supports de râteliers). Construits entre 1984 et 2001, de nombreux éléments parmi les 10km réalisés, ont subi les neiges très lourdes et abondantes à certains endroits. Un projet de réparation de 1,5 millions de francs a été réalisé par la commune durant l'été 2018 pour assurer la sécurité des Ormonts.

En raison de risques croissants d'incendies de forêt, l'inspection cantonale des forêts a entrepris avec l'ECA des études de base en vue de définir une stratégie cantonale de lutte pour la prochaine CP.

La CP «biodiversité en forêt» progresse rapidement en raison d'un bon accueil de la part des propriétaires pour les mesures «arbres habitat», «îlots de vieux bois» et «réserves forestières».

Mis à part les soins aux jeunes peuplements qui sont bien intégrés dans les programmes d'entretien des forêts, la CP «gestion des forêts» progresse lentement, en particulier dans les améliorations des structures. Le travail de vulgarisation et de mobilisation des acteurs se poursuit et va prendre du temps.

Conservation des forêts

Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la LAT en 2014, les services concernés de l'ARE et de l'OFEV accordent une importance accrue à la stricte application des critères de défrichement du droit fédéral. C'est le cas en particulier pour les défrichements destinés à affecter des terrains à la construction. De ce fait, les demandes d'autorisations de défrichement de compétence cantonale font l'objet depuis 2018 d'un examen complet et rigoureux en incluant des études de variantes plus poussées.

Promotion du bois indigène

Durant 2018, la promotion du bois indigène s'est poursuivie. Plusieurs manifestations ont rassemblé les partenaires de la chaîne du bois dans plusieurs régions du canton, notamment sous l'égide du projet de promotion de la filière bois régionale.

A noter que l'État de Vaud a fait preuve d'exemplarité en décidant de construire la future Maison de l'environnement en bois vaudois des forêts cantonales, ainsi que chauffer au bois les Établissements Pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO).

113.5 Unité des dangers naturels (DGE-UDN)

Finalisation de la directive des standards et objectifs cantonaux de protection contre les dangers naturels.

40 mandats de mise à jour des produits cartes de dangers et cartes indicatives de danger terminés en 2018.

Mises à jour des données de base DN, trois mises à jour importantes des produits cartes de dangers intégrés dans la banque centrale de données de l'OIT et le guichet cantonal (avril, juin et novembre 2018).

Système de bases de données DN: fin de la phase de développement du guichet professionnel (rapport et maquette). Le projet est transmis à la DSI pour sa mise en œuvre technique.

Développement d'un outil de calcul du risque conforme aux recommandations fédérales (modèle EconoMe) sur une plateforme cartographique SIG. Il est prévu de transporter ce logiciel sur le futur guichet professionnel pour être utilisé par les communes et leurs mandataires.

Préavis PC/AT et autres sollicitations en lien avec les données de base DN: 468 requêtes traitées en 2018 (augmentation de 13% par rapport à l'année précédente).

Transcription des Cartes des DN dans les plans d'affectation : multiples séances avec le SDT, les communes et leurs mandataires durant l'année. Projet pilote de transcription des cartes de dangers dans les PGA pour un cas complexe : commune de Montreux.

Intervention lors d'intempéries: deux situations critiques en janvier dans le Pays d'En-Haut et à Ollonvillage, expertise en appui des communes, du SSCM et de la DGMR pour la gestion des glissements de terrain dangereux afin d'assurer la sécurité d'une centaine de personnes directement menacées, ainsi que celles des infrastructures routières communales et cantonales aussi exposées.

Documents d'information à l'intention des communes et des particuliers: un cahier des charges pour la transcription des dangers naturels dans les plans d'aménagement (urbanistes communaux) et un guide de lecture des produits cartes de dangers naturels affichés sur le guichet cartographique cantonal (tout public).

Groupes de prestations de la DGE

Entités de la DGE

- 110.0 Direction générale
- 111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)
- 112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)
- 113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

110.0 Direction générale

110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)

110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

Descriptif

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Média

111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)

111.1 Ressources énergétiques

111.2 Efficacité énergétique

111.3 Energétique du bâtiment

111.4 Approvisionnement énergétique

Descriptif

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Descriptif

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

Descriptif

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

Service du développement territorial (SDT)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Plan directeur cantonal
- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
- Dimensionnement de la zone à bâtir
- Stratégie cantonale des surfaces d'assolement
- Système de gestion des zones d'activité
- Projets d'agglomération
- Sites stratégiques
- Modernisation du SDT

Plan directeur cantonal

La 4^e adaptation du plan directeur cantonal a été approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018.

L'adaptation 4 bis, consacrée à l'intégration dans le plan directeur cantonal des éléments d'intérêt cantonal des projets d'agglomération Lausanne-Morges, Chablais Agglo et Grand Genève, ce qui est un prérequis à la signature des accords sur les prestations, a été transmise fin 2018 au Conseil d'Etat pour adoption. Le dossier sera envoyé au Conseil fédéral pour approbation en janvier 2019.

Les travaux préparatoires pour la révision complète du plan directeur cantonal ont débuté par une étude exploratoire sur sa forme, dans le but de faciliter l'accès à son contenu. Un concept de monitoring a également été élaboré et le document cadre, permettant notamment de préciser la méthode de travail, le calendrier et la gouvernance de la révision complète est en cours d'établissement.

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et

les constructions

La modification de la partie aménagement de la LATC a abouti. Les débats parlementaires ont eu lieu de janvier à avril et la loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018. Il s'agit d'une modification importante de la base légale sur laquelle se fonde l'activité du Service du développement territorial (SDT). Celui-ci a par ailleurs rédigé pour le Conseil d'Etat le règlement d'application de cette loi, entré en vigueur à la même date. Cette modification instaure une taxe sur la plus-value de 20%, conformément au droit fédéral.

Le SDT a également rédigé un avant-projet de modification de la partie de la loi consacrée au droit de la construction. Cet avant-projet vise à simplifier et à moderniser cette partie de la loi et prévoit certaines nouveautés, notamment le contrôle de l'usage rationnel des droits à bâtir et une meilleure prise en compte du recensement architectural dans le cadre de la clause d'esthétique. Les associations des professionnels de la construction ont été conviées en décembre 2018 à un hearing au sujet de cet avant-projet, qui sera prochainement soumis aux services de l'Etat.

Dimensionnement de la zone à bâtir

En 2018, le Service du développement territorial (SDT) a déposé 41 oppositions pour 3798 demandes de permis de construire mises à l'enquête. 35 zones réservées cantonales ont été mises à l'enquête publique. Dans les autres cas, il y a eu arrangement avec la commune ou renoncement du SDT à poursuivre la procédure. La démarche de surveillance des permis de construire a avant tout rendu possible la sensibilisation des communes à la question du surdimensionnement de leurs zones à bâtir. 91 communes sont en train d'établir elles-mêmes une zone réservée sur leur territoire. 117 communes ont, quant à elles, déjà entrepris la révision de leur plan général d'affectation. La politique de surveillance des permis de construire a permis d'asseoir la nécessité pour les communes de réviser leurs plans.

Le guichet cartographique Bilan des réserves en zone à bâtir (d'habitation et mixte) a permis aux communes de vérifier la conformité du dimensionnement de leurs zones à bâtir légalisées. En 2018, 97 accès ont été accordés pour 72 communes. Les réserves en zone à bâtir d'habitation et mixte au 31 décembre 2017 ont été générées. Cela permettra la mise à jour, en janvier 2019, des géodonnées du guichet de Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte). En 2018, 104 accès à ce guichet ont été accordés pour 77 communes concernées et 354 variantes ont été créées.

Stratégie cantonale des surfaces d'assolement

La mise en œuvre de la Stratégie cantonale des surfaces d'assolement, validée par le Conseil d'Etat en juin 2017, s'est poursuivie. Un concept de monitoring a notamment été élaboré et l'étude permettant d'internaliser le calcul de la couche des surfaces d'assolement finalisée. Deux propositions de priorisation des projets qui empiètent sur les SDA ont été transmises au Conseil d'Etat en juin et

décembre 2018. La participation au groupe de suivi des cantons pour la révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement a été assurée. Des appuis ont par ailleurs été fournis à la DGE-GEODE dans la stabilisation du cadre de référence pour les investigations pédologiques.

Systeme de gestion des zones d'activité

Suite à une concertation avec les deux associations de communes (AdCV et UCV), un projet de directive cantonale sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA) a été élaboré en collaboration étroite avec le SPEI. N'ayant pas réussi à faire converger les points de vue pour finaliser la directive, dans le respect de la législation fédérale et cantonale, le canton a décidé d'abandonner la directive et d'appliquer directement le plan directeur cantonal (ligne d'action D1 et mesures D11 et D12). Parallèlement, le géo-portail cantonal a été finalisé pour une mise en ligne à fin janvier 2019. Il permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les zones d'activités et les réserves du canton.

Projets d'agglomération

Les projets d'agglomération de 3^e génération Lausanne-Morges (PALM), Grand Genève et Chablais Agglo ont été retenus par la Confédération pour un cofinancement des mesures infrastructurelles de mobilité à hauteur de 35%. Le PALM a obtenu un cofinancement fédéral à hauteur de 135.26 millions de francs, Grand Genève, pour le district de Nyon, de 11.46 millions et la partie vaudoise de Chablais Agglo de 5.46 millions. Le projet de l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les mesures en faveur du trafic d'agglomération a fait l'objet d'une large consultation. En vue de la signature en 2019 des accords sur les prestations pour la mise en œuvre des projets d'agglomération de 3^e génération, les protocoles additionnels entre le Canton et les communes vaudoises ont été élaborés

Les partenaires du PALM ainsi que ceux d'AggloY se sont entendus pour ne pas déposer de projet de 4^e génération. Ces deux agglomérations souhaitent se concentrer sur la mise en œuvre des mesures des projets des générations précédentes. Grand Genève a en revanche décidé de se lancer dans un nouveau projet. L'agglomération Rivelac a été réactivée avec l'appui du SDT et un groupe de travail s'est constitué pour initier les premières réflexions relatives au périmètre, à l'organisation et aux tâches à mener. L'objectif est de créer un bureau d'agglomération apte à conduire les démarches pour un futur projet d'agglomération et un plan directeur intercommunal. Les échanges avec le SDT valaisan se sont poursuivis dans la perspective d'élaborer un Plan directeur intercommunal intercantonal sur le périmètre des six communes de l'agglomération du Chablais.

Sites stratégiques

Le 3 octobre 2018, le Conseil d'Etat a pris acte du « Rapport d'activités : bilan de la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE) sur la période 2010 – 2016 ». Il a validé les six

mesures prioritaires du rapport « Perspectives 2018 – 2022 » sur la PPDE qui se fondent sur les constats de la période précédente et sur les mesures du Programme de législation 2017-2022. Ces six mesures permettront d'actualiser la politique cantonale des pôles de développement.

La densification et la revalorisation des zones industrielles du canton est une action prioritaire dans les sites stratégiques. Dans les centres, une attention particulière a été portée au maintien d'un tissu industriel, notamment dans des zones d'activités existantes soumises à une pression de reconversion urbaine. Dans les zones résidentielles et mixtes, la mixité logement-activité a été conduite dans un objectif de densification et de qualité.

Sur les 48 sites stratégiques de la PPDE, dont l'état de planification, de promotion et de réalisation est variable, le SDT a conduit ou accompagné de manière proactive 31 projets de planification ou de mise en œuvre sur l'ensemble du canton en 2018. Parmi eux, 13 projets en secteurs urbains mixtes (logements et activités) et 18 projets en zones d'activités économiques (industrielles, technologiques, commerciales, etc.). La collaboration partenariale avec le SPEI et le SCL s'est poursuivie dans le cadre du Groupe opérationnel des pôles (GOP).

Le SDT assure également la haute surveillance sur les opérations de 5 syndicats en terrains à bâtir dans les sites stratégiques.

Modernisation du SDT

Fin décembre 2018, le SDT a pris possession de l'ensemble de ses nouveaux locaux, à l'avenue de l'Université 5 à Lausanne, dont une partie a été aménagée dans la récente surélévation de ce bâtiment administratif. L'aménagement des espaces de travail a été complètement repensé pour permettre au service d'appliquer sa nouvelle façon de travailler, basée sur la mobilité et la numérisation de l'environnement professionnel.

Les collaboratrices et collaborateurs du SDT, dans leur grande majorité, peuvent en effet travailler jusqu'à 50% de leur temps à l'extérieur des locaux du service. Ils bénéficient d'une grande flexibilité pour organiser leur activité et concilier vie privée et professionnelle, tout en limitant les déplacements entre leur domicile et Lausanne. Afin de permettre cette mobilité, le SDT a initié la numérisation de son environnement de travail. A terme, chacun pourra accéder à l'ensemble de ses dossiers à distance.

Dans ses nouveaux locaux, le personnel du SDT, y compris la direction, ne dispose plus de bureaux attribués - à l'exception de fonctions spécifiques - mais de différents espaces de travail dynamiques et modernes, qui facilitent les collaborations et échanges internes et externes. Une quarantaine de places de travail équipées de doubles écrans facilitant la lecture des plans, plusieurs salles de réunion, des lieux de travail collaboratif, ainsi qu'un espace polyvalent permettant plusieurs configurations ont ainsi été aménagés pour les besoins du service. Ce projet a pu être mis en place tout en réalisant une économie de 15% sur les surfaces à disposition.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté un décret de CHF 3'752'000.- en date du 27 novembre 2018 en vue de la modernisation du système d'information du SDT. Plusieurs projets informatiques pourront

alors être lancés début 2019. Ils concernent notamment la gestion informatique des dossiers d'aménagement communal, la mise en place d'une gestion électronique des documents et la poursuite de la dématérialisation et la mise à disposition de guichets de géodonnées.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SDT

Élaboration du plan d'affectation cantonal Lavaux

Les travaux liés à l'élaboration du PAC Lavaux, tel que demandé par la loi Lavaux, se sont poursuivis. De nombreuses séances bilatérales ont eu lieu avec les communes à propos de la définition du périmètre du PAC notamment et de sa validation. Un projet de plan et de règlement a pu être élaboré. Il a fait l'objet d'une présentation à toutes les instances impliquées (communes, services cantonaux, représentants de la viticulture, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et du paysage et du tourisme). Sur cette base, les services cantonaux, les offices fédéraux et les commissions cantonales et fédérales concernés ont été consultés. La mise à l'enquête publique est prévue pour l'été 2019.

Modification du plan d'affectation cantonal Venoge

Le projet de modification du PAC Venoge a été amendé pour tenir compte des nouvelles contingences légales, et notamment celles liées à l'espace réservé aux eaux. Après la consultation des services cantonaux, les communes ont été officiellement consultées. Le dépouillement des remarques sera terminé au printemps 2019 et le projet déposé à l'enquête publique avant l'été.

Plans directeurs régionaux

En 2018, l'élaboration du plan directeur régional du Nord vaudois s'est poursuivie avec la réalisation de l'examen préalable puis le lancement de la consultation publique fin décembre. Initiée en 2017, l'élaboration du plan directeur régional sectoriel Alpes vaudoises, avec pour thématique principale le tourisme, s'est poursuivie. La reprise du plan directeur régional intercantonal de la Broye a été décidée par les communes concernées et l'association régionale, ainsi que par les cantons de Fribourg et Vaud. Les communes des districts de Morges et de Lavaux-Oron ont quant à elles décidé de stopper l'élaboration de leur plan directeur régional respectif.

Soutien au développement du site de Malley

Le 17 août 2018, le SDT a signé la convention de partenariat pour le soutien au développement du site de Malley avec les deux communes de Prilly et Renens. Cette convention répond à une des mesures du

programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat pour un soutien accru aux sites à forte capacité d'accueil d'habitants et d'emplois dans le canton.

Étude MétamorpHouse

Cette étude portant sur la mise en valeur des potentiels de développement non exploités dans les zones de faible densité a démarré sur quatre communes-pilotes. Suite aux séances publiques, environ 80 propriétaires de villas se sont décidés à y participer et la moitié des entretiens individuels a déjà été effectuée. Les premiers résultats fournissent des constats utiles quant à l'utilisation des droits à bâtir ainsi que sur les règlements communaux des zones de faible densité.

Groupes de prestations du SDT

Entités du Service du développement territorial (SDT)

- 307.0 Services généraux
- 307.1 Groupe juridique
- 307.2 Aménagement communal
- 307.3 Planification cantonale et régionale
- 307.4 Sites et projets stratégiques
- 307.5 Hors zone à bâtir

307.0 Services généraux

Descriptif

- Appui à la direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus.
- Communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Communes.
- Bureaux mandataires.
- Particuliers concernés.
- Médias.

307.1 Groupe juridique

Descriptif

- Appui à la direction du service et aux divisions.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales.
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.
- Traiter les constructions illicites.
- Traiter les recours.
- Assurer la haute surveillance en zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.
- Tribunaux.
- Particuliers concernés.

307.2 Aménagement communal

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.
- Assurer un soutien et du conseil aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.

- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

307.3 Planification cantonale et régionale

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Gérer et mettre à disposition les données de base.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

307.4 Sites et projets stratégiques

Descriptif

- Mise en œuvre de la politique cantonale des pôles de développement.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Promotion du logement et gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.
- Coordonner la gestion des zones d'activité.
- Suivre les démarches foncières en zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.

- Cheffe du DTE.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.
- Syndicats AF.

307.5 Hors zone à bâtir

Descriptif

- Préavis concernant les demandes préalables hors zone à bâtir.
- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du DTE.
- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAVI, SIPAL, DGE).

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

www.vd.ch/sdt (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-du-territoire-et-de-lenvironnement-dte/service-du-developpement-territorial-sdt/>)

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/ (<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/>)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions
- La loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences domestiques

Contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions

En sa séance du 6 novembre 2018, le Grand Conseil vaudois a accepté le projet de décret pour le dépôt d'une initiative parlementaire cantonale auprès de l'Assemblée fédérale. Ce texte répond favorablement à l'initiative Jean-Michel Dolivo et consorts « Pour que l'égalité des salaires entre femmes et hommes devienne enfin réalité ! ». L'initiative cantonale sollicite une révision de la législation fédérale, notamment le Code des Obligations (CO) et la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Le texte demande que les cantons puissent contrôler le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises privées et sanctionner les employeurs qui contreviendraient à ce principe.

La loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences domestiques

Le Conseil d'Etat a fixé au 1er novembre 2018 l'entrée en vigueur de la loi d'organisation de lutte contre la violence domestique (LOVD) et de son règlement d'application. La nouvelle loi consolide les mesures transitoires urgentes mises en place en 2015 par le Conseil d'Etat en renforçant le mécanisme des expulsions des auteur·e·s du domicile commun dans le but de mieux protéger les victimes. Elle introduit également au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire pour les auteur·e·s dans le but de limiter la récurrence. La LOVD prévoit par ailleurs la possibilité pour le·la juge d'astreindre l'auteur·e de violence ayant été expulsé·e à porter un bracelet électronique.

Groupes de prestations du BEFH

Entités du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

- 53.0 Administration
- 53.1 Egalité entre femmes et hommes

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux,

notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Informations et conseils spécialisés et personnalisés aux services, aux entreprises et aux personnes
- Soutien juridique
- Mise en œuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise
- Expertise et orientation
- Appui et coordination de campagnes de sensibilisation en matière d'égalité et de non-discrimination
- Conception et diffusion de matériel d'information
- Organisation de colloques, de journées thématiques et d'ateliers spécialisés
- Élaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques égalitaires
- Réalisation et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques
- Développement de stratégies, lancement et coordination de projets pilotes
- Coordination de la prévention et de la lutte contre la violence domestique
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (LVLEG)"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (<https://www.vd.ch/..fr/autorites/departements/dse/bureau-de-legalite/>)

Rue Caroline 11
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch) ([javascript:linkTo_UnCryptMailto\('qempxs.mrjs2fjIDzh2g!'\);](mailto:info.befh(at)vd.ch))

www.vd.ch/egalite

Portail web sur la violence domestique:

www.vd.ch/violence-domestique (<https://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique/>)

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch (<http://www.egalite.ch/>)

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

www.equality.ch (<http://www.equality.ch/f/home.htm>)

Genderjoker - la page Facebook de l'égalité

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

Genderjoker (<https://www.facebook.com/pages/Genderjoker/140313842706652?sk=wall>)

equality-salaire.ch

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

www.equality-salaire.ch (<http://www.equality-salaire.ch>)

Profil+

Plan de carrière et plan de vie

www.profil-plus.ch (http://www.profil-plus.ch/f/questce_que_profil.htm)

Site leg.ch

Le site [leg.ch](http://www.leg.ch) (<http://www.leg.ch>) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](http://www.egalite.ch) (<http://www.egalite.ch>) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT (<http://www.unil.ch/idat/fr/home.html>)).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel·le·s du droit, confronté·e·s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître le droit de l'égalité (<http://www.leg.ch/lois/ch>), la jurisprudence (<http://www.leg.ch/jurisprudence>) et la doctrine (<http://www.leg.ch/doctrine>) en la matière. La procédure (<http://www.leg.ch/procedure>) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.

Unité de développement durable (UDD)

Programme de législature du Conseil d'État

Au travers du programme de législature 2017–2022, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser un développement durable du canton et l'inscription de son action dans la perspective de l'Agenda 2030. La concrétisation du développement durable passe à la fois par le cadre légal et réglementaire ainsi que par l'organisation des prestations dont l'État a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes.

Cette concrétisation passe également par l'exemplarité de l'État et la promotion du développement durable auprès des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. La coordination de la démarche « Agenda 2030 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département du territoire et de l'environnement, le Conseil d'État supervise cette démarche.

Le Conseil d'État s'est assuré de l'ancrage de projets concrets dans le programme de législature à l'instar de l'établissement d'un plan climat cantonal, la promotion de produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique, la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 la réalisation l'égalité salariale dans le secteur public

Information complémentaire : www.vd.ch/2017-2022 (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2017-2022/>)

Mise sur pied d'un comité stratégique interdépartemental de développement durable

L'Agenda 2030 (programme de développement durable à l'horizon 2030) et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) constituent un cadre de référence au niveau mondial et pour la nouvelle Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral. Afin de rendre plus cohérent les actions entreprises au niveau international et national, il s'agit aujourd'hui de conjuguer l'Agenda 2030 au niveau cantonal et communal. À l'instar des autres échelons politico-administratifs, la démarche cantonale doit être participative et tous les départements doivent être associés à sa conception. Dans ce but, le Conseil d'État a décidé le 1^{er} juin 2018 de charger le Département du territoire et de l'environnement (DTE) de constituer un Comité stratégique interdépartemental pour le développement

durable (CIDD) composé d'un représentant par département. Ce comité a pour mission de proposer au Conseil d'État un mode de gouvernance pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. De son côté, le DTE est chargé de préparer à cet effet la présentation d'un cadre de référence pour la démarche cantonale Agenda 2030 formé des Objectifs de développement durable (ODD) adaptés aux enjeux du canton ainsi que d'un état des lieux du développement durable pour le canton de Vaud.

Élaboration de lignes directrices sur l'implémentation de l'Agenda 2030 pour les cantons et les communes en Suisse romande

Pour les Cantons et les Communes, il s'agit aujourd'hui de saisir l'opportunité de l'Agenda 2030 pour renouveler leur stratégie Agenda 21 ou autres démarches. À cette fin, les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Valais, en collaboration étroite avec la trentaine de Communes romandes également membres de l'association Coord21, ont initié l'élaboration « Guide pratique de mise en œuvre des Objectifs de développement durable au niveau local ». Grâce aux résultats obtenus et munies de cet outil, les collectivités romandes pourront décliner l'Agenda 2030 à leur échelon institutionnel. Cofinancé par les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Coord21, ce projet a obtenu un soutien financier de CHF 25'000.- de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans le cadre du programme d'encouragement pour le développement durable.

Information complémentaire : coord21.ch (<https://www.vd.ch/>)

Stratégie du Conseil d'État pour la restauration collective

La stratégie du Conseil d'État pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique intéresse de nombreuses entités qui élaborent des repas qui sont notamment les Communes, les crèches, les EMS, les hôpitaux privés d'intérêt public et les institutions prenant en charge des personnes en difficulté. Initiées en 2015, les actions entreprises se sont poursuivies en 2018. Il s'agit notamment du cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires, de la promotion du diagnostic «Beelong»* des achats alimentaires, d'actions de sensibilisation et d'information et de l'introduction d'un critère sur les produits locaux et de saison dans les appels d'offre émis par la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) pour la gestion de cafétérias.

* «Beelong» a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impacts environnementaux de leurs achats de produits alimentaires.

Diagnostic Beelong des achats et formation des cuisiniers

Aujourd'hui, plus de 50% des EMS et 38% des entités d'accueil de jour, ainsi que 30% des hôpitaux de la FHV concernés ont initié un diagnostic avec « Beelong ». Axée sur l'incitation et la sensibilisation, la stratégie du Conseil d'État se concrétise aussi au sein l'administration cantonale.

Près de 160 cuisiniers travaillant au sein de ces entités (sur un potentiel estimé à 380) ont suivi la formation sur l'utilisation de produits locaux et de saison assurée par l'UDD.

Appel d'offres pour la gestion des cafétérias

Dans sa Stratégie pour la restauration collective, le Conseil d'État a émis sa volonté d'intégrer systématiquement un critère sur les produits locaux et de saison dans les appels d'offres sous responsabilité de l'ACV. Ainsi, l'UDD, associée au groupe de travail sur les cafétérias de la DGEP, a introduit un critère incluant des aspects liés à la provenance des produits, à leur saisonnalité, à leur degré de transformation et aux labels y afférant. Les entreprises ont ainsi l'opportunité de valoriser leur engagement en termes de durabilité au niveau de leur offre. L'appel d'offres modèle est à disposition de l'Etat de Vaud (6 appels d'offre ont été lancés par l'ACV depuis 2016) et son utilisation est promue par l'UDD auprès des Communes et des entités parapubliques (depuis 2016, 9 appels d'offres lancés par ce type d'adjudicateurs ont été accompagnés par l'UDD).

Information complémentaire : www.vd.ch (<https://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/alimentation/>)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de l'UDD

Politique d'achats responsables

Table-ronde sur les achats de textiles au sein de l'administration cantonale

L'UDD a organisé une table ronde pour les acheteurs de textiles de l'administration cantonale afin de les sensibiliser aux achats responsables. La quinzaine de participant-e-s a pu partager ses connaissances et esquisser les premiers jalons pour faire évoluer leurs pratiques et permettre de favoriser la durabilité lors de l'achat de vêtements de travail, de draps et de linges par exemple, et ce sur tout le cycle de vie du produit. La poursuite de cette démarche avec les services responsables de l'achat de textiles est planifiée, à l'instar des diverses actions menées visant à minimiser les impacts sociaux, environnementaux et économiques des achats de l'administration (matériel informatique, mobilier, papier, alimentation, etc.).

Achats des équipements de protection individuelle (EPI)

La prise en compte du développement durable lors de l'appel d'offre (2018-2022) pour les équipements de protection individuelle (EPI) de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été renforcée. Ainsi, l'UDD et la DGMR (avec le soutien de la Confédération) ont lancé un projet pilote de monitoring des engagements de l'adjudicataire pris en termes de responsabilité sociale et environnementale dans les usines de production des EPI. L'objectif est de suivre les engagements de l'adjudicataire pris dans l'appel d'offre dans la phase de fabrication des EPI. Le Canton de Vaud, précurseur en la matière, partage son expérience notamment avec la Conférence des achats de la Confédération. Les résultats de ce projet pilote sont attendus au printemps 2019.

Information complémentaire : www.vd.ch (<https://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/achats-responsables/>)

Groupe de prestations de l'UDD

61.5 Activités spécifiques

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Agir en tant que centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 2030
- Appuyer les services pour la mise en œuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 2030
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'État auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au développement durable auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'État, communes, entreprises, entités parapubliques, Confédération, autres cantons, associations, ONG

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pages de l'Unité de développement durable: www.vd.ch/udd (<https://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2017/departement-du-territoire-et-de-lenvironnement-dte/unite-de-developpement-durable-udd/>)

Pages consacrées au thème du développement durable: www.vd.ch/durable
(<https://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/>)